Demande d'une aide dans le cadre du **PAQUET BANQUE CLIMATIQUE ET**

LOGEMENT DURABLE

DEPA-2017 - Personne morale

Réservé à l'Administration							
Dossier numéro AEV :							
Dossier numéro ML :							

La présente demande, ensemble avec les fiches annexes et pièces justificatives pertinentes, est à envoyer à l'adresse suivante :

GUICHET UNIQUE DES AIDES AU LOGEMENT 11, rue de Hollerich L-1741 Luxembourg

☎ 8002-1010																		
	1. Informations concernant le demandeur																	
STATUT DU DEMANDEUR																		
1.01		ant légal d'une ant légal d'une			Nume		entificat	ion								T	T	T
1.02 Nom de la copropriété ou de la personne morale											•							
1.03	Représentant le	égal			•					Tél.								
ADRE	SSE DE CORRESE	ONDANCE																
1.04	No.		Rue															
1.05	Code postal			Localité														
1.06	Tél			Email						Fax								
		2. Informa	tions o	concerna	nt le log	emen	t faisaı	nt l'obj	et de	la pr	ésen	te d	emai	nde				
ADRE	SSE																	
II s'ag	git d'un(e)	appartem	ent/stud	dio	n	naison u	nifamilia	ale 🗌	isolée	jı	ımelé	e 🗌	en ra	angée				
2.01	No.			Rue														
2.02	Code postal			Localité														
DON	NEES CADASTRA	LES (à renseigner s	si une adre	esse postale es	t inexistante	au mome	nt du dép	ôt de la pré	sente d	lemande)							
2.03	Commune					Sec	ction											
2.04	Lieu(x)-dit(s)					N°(s) cadastral (aux)												
3. Relation bancaire																		
NUMERO DE COMPTE SUR LEQUEL LE DEMANDEUR SOUHAITE LE VERSEMENT DES AIDES (à l'exception de l'aide sous 4.02 qui est à valoir sur le compte prêt)																		
3.01	Titulaire du con			1 1 y														
3.02	Institut financie																	
3.03	Numéro de con																	
																	Ш_	

Version 20190213 DEPA-2017-Personne morale

Numéro d	d'ide	ntifi	catio	n na	tion	al (v	euill	ez re	mpl	ir sv	p.)	
Personne morale												

4. Travaux faisant l'objet de la demande

Const	ruction
4.01	Construction d'un logement durable (uniquement pour les logements dont l'autorisation de bâtir a été émise après le 1 ^{er} janvier 2017)
Réno	vation énergétique d'un bâtiment existant
4.02	☐ Isolation de la façade
4.03	☐ Isolation de la toiture
4.04	Isolation de la dalle supérieure contre grenier non chauffé
4.05	Isolation de la dalle inférieure contre cave non chauffée au sol ou extérieur
4.06	Remplacement des fenêtres
4.07	☐ Ventilation contrôlée (centralisée ou décentralisée)
Insta	lations techniques
4.08	☐ Installation solaire thermique
4.09	☐ Installation d'une pompe à chaleur
4.10	Installation d'une chaudière à bois
4.11	Installation d'un réseau de chaleur et raccordement
4.12	Installation solaire photovoltaïque
Desci	iptif (Veuillez résumer le projet à réaliser)
4.13	

DEPA-2017-Personne morale Page 2 / 4 Version 20190213

Numéro d'identification national (veuillez remplir svp.)													
Personne morale													

5. Aides financières sollicitées

AIDES FINANCIERES SOLLICITEES ** Veuillez cocher uniquement les aides sollicitées FICHE(S) ANNEXE A JOINDRE										
Cons	truction d'un logement durable									
5.01	Prime à l'établissement d'un certificat de durabilité <i>Lenoz</i> LENOZ									
5.02	5.02 Prime pour construction d'un logement durable NCLD									
Réno	vation énergétique d'un bâtiment existant									
5.03	PRIMe House (nouveau régime 2017) Pour les installations techniques, veuillez vous référer à la ligne 5.05 ou 5.06	COMP & COAS								
5.04	☐ Prêt climatique	KPTR								
Insta	llations techniques									
	Aide financière pour une installation solaire thermique	SOTH-2017								
	Aide financière pour l'installation d'une pompe à chaleur	POCH-2017								
5.05	Aide financière pour l'installation d'une chaudière à bois	BOIS-2017								
	Aide financière pour l'installation d'un réseau de chaleur et raccordement	RACH-2017								
5.06	Aide financière pour une installation solaire photovoltaïque	PHOT-2017								
	6. Pièces à joindre par le demandeur									
		7								
6.01	Fiche COLL-2017, lorsqu'il s'agit d'une copropriété respectivement d'un ouvrage collectif									
6.02	Un mandat ou une procuration des propriétaires, lorsqu'il s'agit d'une copropriété resp. c	d'un ouvrage collectif								

DEPA-2017-Personne morale Page 3 / 4 Version 20190213

Numéro d'identification national (veuillez remplir svp.)													
Personne morale													

7. Déclarations de la part du demandeur

Le demandeur déclare par la présente

- que le présent formulaire est dûment rempli et que toutes les indications fournies sont véridiques ;
- que la (les) fiche(s) annexe(s) correspondant aux aides financières sollicitées, avec les pièces justificatives requises, est (sont) jointe(s);
- que les copies jointes sont conformes aux originaux ;
- d'informer sans délai le « Guichet Unique des Aides au Logement », en l'occurrence le gestionnaire du dossier, de tout changement susceptible d'influencer l'octroi, le maintien, la modification ou la suppression de l'aide (p.ex. : changement de la situation familiale, changement de revenu, changement en relation avec le plan d'amortissement du prêt, etc.);
- avoir connaissance que :
 - tout formulaire de demande et/ou fiche annexe incomplet(e) lui (leur) sera retourné(e) intégralement ;
- les renseignements fournis par le(s) demandeur(s) sont traités conformément à la loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel et qu'ils sont conservés dans une banque de données autorisée par règlement grand-ducal;
- avoir notamment pris connaissance des textes légaux mentionnés ci-après au point 8. Références légales;

• avoir fait toutes les déclarations qui précèdent de bonne foi, et qu'il(s) s'engage(nt) à fournir toute information ou pièce justificative en cas de première demande du Ministre du Logement, de l'Administration de l'environnement respectivement des services compétents. En outre, il(s) autorise(nt) ces services à (faire) vérifier régulièrement la véracité des données fournies partout où besoin en sera.

- la fiche COLL est jointe lorsqu'il s'agit d'une copropriété respectivement d'un ouvrage collectif;
- un mandat ou une procuration de chaque (co)propriétaire est joint, lorsqu'il s'agit d'une copropriété respectivement d'un ouvrage collectif.

Fait à	. le

Signature du demandeur (et cachet de la personne morale)

8. Références légales

- Loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement; et leurs règlements d'exécution;
- Loi du 23 décembre 2016 instituant un régime d'aides pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement;

Loi du 23 décembre 2016 relative à un régime d'aides à des prêts climatiques;

- Loi du 23 décembre 2016 portant introduction d'une certification de la durabilité des logements et portant modification de la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement;
- Loi du 23 décembre 2016 concernant la collecte, la saisie et le contrôle des dossiers d'aides relatives au logement [Mémorial A n°299 du 27/12/2016].

7.01

Version 20190213 DEPA-2017-Personne morale